

Cette politique amène la direction de la CGT à pratiquer la chasse aux gauchistes, à y investir des forces importantes.

Pourtant la conquête de la direction par les dirigeants actuels a été le fruit d'une lutte de tendance de plus de 30 ans, tendance qui propageait ses idées, ses méthodes, son programme, à l'intérieur de la CGT à l'aide d'un journal: la "Vie Ouvrière" (voir VO-special 60 anniversaire)

C'est une escroquerie, à l'échelle de l'histoire du Mouvement Ouvrier, que pratique la tendance PCF de la CGT vis-à-vis de la classe ouvrière française lorsqu'elle a décidé de conserver dans le préambule de ses statuts l'interdiction des fractions (voir Economie et Politique: les quatre premières années de la CFDT, page 40). Celle-ci bloque le processus de libre-discussion dans le syndicat qui amène les militants en désaccord avec la direction, à se regrouper sur un point, en tendance, qui disparaît dès que les faits ont tranché.

En effet, il n'existe pas de limites précises, de définitions claires de la fraction et de la tendance. Ce ne sont que les deux moments d'un processus d'opposition.

Pourquoi des fractions doivent-elles être constituées à certaines périodes. Parce que d'une part les oppositions ne sont pas toujours restreintes, elles peuvent remettre en cause l'orientation générale du syndicat (de sa majorité) ex: voie révolutionnaire ou voie "démocratique" pour le passage au socialisme. D'autre part lorsque la direction du syndicat refuse le débat démocratique (réponses aux critiques par des accusations mensongères, des injures ou les questions sont contournées sans être abordées)

Le pendant de l'interdiction des fractions se trouve dans le système de vote dans la CGT.

Une contradiction nette existe entre le système d'organisation de la CGT et ses revendications dans

la société. D'une part à l'intérieur de la CGT, le vote est majoritaire, à un tour, d'autre part à l'extérieur, est réclamé le vote à la proportionnelle.

Y aurait-il 2 poids, 2 mesures ? Nous sommes partout pour le vote à la proportionnelle, qui seul, permet la représentation des minorités, et ce, à tous les échelons (voir à ce sujet, dans une certaine mesure, l'exemple de la FEN où coexistent plusieurs tendances).

En dernière analyse, la situation privilégiée actuelle de la tendance PCF dans la CGT n'est pas immuable. N'oublions pas qu'eux-mêmes, pour accéder à la direction ont délogé les socialistes...

Si l'histoire n'est pas un perpétuel recommencement, il n'en est pas moins vrai que la vie politique, avec ses flux et ses reflux, a usé et décoloré nombre d'hommes et de partis politiques. Le PCF n'est pas une exception à la règle.

Ce n'est pas l'interdiction des fractions (qui signifie par extension bien naturelle celle du droit de tendance) ou l'incompatibilité du poste politique et syndical qui maintiendront la situation présente ou bouleverseront ce rapport.

Le retour à la démocratie syndicale ET l'abandon de l'orientation réformiste actuelle (démocratie avancée...) pour une ligne révolutionnaire ne s'obtiendront que par la lutte, les pressions des travailleurs vis-à-vis de leurs directions syndicales, leur organisation sur le modèle des CSR (voir Vie Ouvrière special-60 eue, page 2)

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX